

Communiqué de presse

Finances

Budget 2026 : la Commune de Payerne présente une planification responsable dans un contexte exigeant

La Municipalité de Payerne dévoile un budget 2026 placé sous le signe de la prudence et de la responsabilité. Dans un environnement économique incertain et face à une hausse des charges intercommunales, la Commune parvient à contenir la progression de ses dépenses tout en maintenant ses priorités : accompagner le développement local, renforcer la sécurité et préserver la qualité des prestations. Le budget affiche un déficit de Fr. 6.375 millions de francs, principalement dû à la non-reconduction de recettes exceptionnelles. Le total des charges s'élève à Fr. 60.9 millions.

Le budget 2026 présente un déficit de Fr. 6.375 millions, soit environ 10.4 % du total des charges de la Commune. Les recettes prévues s'élèvent à Fr. 54.6 millions pour des charges de Fr. 60.9 millions. L'élaboration du budget 2026 intervient dans un contexte économique et institutionnel particulièrement exigeant. Les incertitudes géopolitiques, la succession de crises internationales et le ralentissement général de la croissance continuent de peser sur les finances publiques. Par ailleurs, le nouveau système péréquatif reste globalement défavorable à la Commune de Payerne.

Des charges intercommunales en hausse

Sur le plan local, plusieurs associations intercommunales importantes — l'Association Scolaire Intercommunale de Payerne et Environs (ASIPE), l'Association du Réseau d'Accueil de Jour (ARAJ) et le Service de Défense Incendie et de Secours Broye-Vully (SDIS) — annoncent pour 2026 une augmentation cumulée des charges de près de Fr. 2 millions de francs à la charge de Payerne.

Un déficit comparable dans un cadre budgétaire différent

Dans ce contexte, la Municipalité s'est attachée à contenir la progression des charges. Celles-ci s'élèvent à Fr. 1.15 million de francs de plus que dans le budget 2025. Près de Fr. 1 million de francs d'économies a été réalisé sur les charges de biens, services et marchandises, sans altérer la qualité des prestations essentielles.

Le projet 2026 présente ainsi un déficit de Fr. 6.375 millions, contre un peu plus d'un million l'an dernier. Cet écart s'explique principalement par la non-reconduction de recettes exceptionnelles, issues notamment de ventes d'actifs à hauteur de Fr. 5.2 millions prévue pour l'année 2025.

À moyen terme, la persistance de déficits n'est pas exclue et pourrait nécessiter un recours à l'emprunt. La capacité d'endettement de Payerne demeure toutefois maîtrisée, offrant une marge de manœuvre bienvenue pour traverser cette période de transition.

Des perspectives prudentes mais encourageantes

Du côté des recettes, les perspectives démographiques annoncent une hausse progressive de l'assiette fiscale, portée par la construction de nouveaux logements. La Municipalité a toutefois choisi une évaluation prudente de ses revenus, fondée sur les estimations cantonales et les moyennes historiques. La mise en valeur des terrains de l'Aéropôle représente également un potentiel de revenus significatif que la Municipalité entend développer. Enfin, il demeure possible d'activer le levier fiscal par une adaptation future de l'arrêté d'imposition.



Des engagements ciblés pour accompagner le développement communal

Malgré ce contexte tendu, la Municipalité entend poursuivre l'accompagnement du développement de la Ville et répondre aux besoins de la population. Une approche mesurée mais volontariste a été privilégiée, avec la création ou l'augmentation ciblée de 2.75 équivalents plein temps (ETP) destinés à :

- accompagner la transition numérique et l'amélioration des processus internes ;
- renforcer la planification territoriale au sein du service Urbanisme, mobilité et environnement ;
- consolider certaines dotations, notamment dans les services Population et Bâtiments.

Ces engagements seront principalement à durée déterminée, afin de préserver des marges de manœuvre et d'adapter la structure du personnel selon l'évolution des finances communales.

Un renforcement du dispositif de sécurité de proximité

La sécurité et le sentiment de sécurité demeurent une préoccupation forte. La Municipalité souhaite renforcer la présence policière par la location de prestations supplémentaires auprès du Canton, sous la forme de trois gendarmes-îlotiers employés par la Police cantonale mais dédiés au territoire payernois. Ce dispositif vise également à accroître la capacité d'intervention de proximité et développer une approche proactive de résolution de problèmes.

La ligne de conduite de la Municipalité demeure claire : garantir l'équilibre des charges courantes tout en préservant une marge de manœuvre budgétaire permettant d'adapter l'action communale à l'évolution de la situation dans les années à venir. À moyen terme, elle se prépare à traverser une période financière exigeante, en s'appuyant sur une capacité d'endettement maîtrisée et une planification prudente.

La Municipalité

Payerne, le 30 octobre 2025

Contact :

Lionel Voinçon, Syndic

Ville de Payerne

026 662 65 14

communication@payerne.ch